

CHAMBERY

CHAMBERY

Film judiciaire : choqués, les collégiens libèrent leur parole

La première édition du Festival du film judiciaire se poursuit ce mardi 5 avril, à Cinéma-Iltraux. Plus de 300 collégiens et lycéens assistent à des projections, suivies d'échanges avec des professionnels du droit.

Avant d'entrer dans la salle de projection de Cinéma-Iltraux, les 135 élèves de 5^e du collège Jules Ferry n'ont vu que la bande-annonce de *Mignonnes*. Le film, prix de la "Meilleure réalisation" au festival américain Sundance et dont la promotion sur Netflix a fait polémique outre-Atlantique, n'a pas manqué de les faire réagir. Notamment à la vue de corps dénudés.

Le long-métrage de Maimouna Doucouré met en scène des jeunes filles de 11 ans, qui se filment en train de danser très sensuellement et postent ces vidéos sur les réseaux sociaux. Il a été choisi pour cette première édition du Festival du film judiciaire parce qu'il pose de nombreuses questions sur l'intégration, l'émancipation, le poids des traditions, l'image de soi, le consentement.

Des questions qui fusent à la fin de la projection. « Pourquoi elle prend en photo sa "mnouchka" ? [son sexe, NDLR] », « Qu'est-ce que les réseaux sociaux peuvent faire contre ça ? », « Pour



Cinq classes de 5^e du collège Jules Ferry ont assisté à la projection de *Mignonnes*, dans le cadre du Festival du film judiciaire. Elle était suivie d'un échange avec une juge des enfants, une avocate et un juriste de l'Aide aux victimes et intervention judiciaire. Photo Le DL/L.B.

quoi elles regardent des vidéos de grandes personnes à poil ? », « C'est quoi le rapport entre ce film et la justice ? »

La mise en ligne ne fait qu'amplifier les conséquences

En face d'eux, Solène Simonot, juge des enfants, M^e Margot Cavagna-Crestani, avocate, et Jean-Noël Vibert, de l'Aide aux victimes et intervention judiciaire, leur apportent un éclairage juridique. « Au-delà des infractions que l'on voit - le vol et le fait de filmer une scène de violence

et de la diffuser sur les réseaux sociaux -, le film peut se regarder sous l'angle de la protection de l'enfance. Sans cadre familial, Amy n'a plus de limites et se met en danger. »

La mise en ligne ne fait alors qu'amplifier les conséquences. « Normalement, les réseaux sociaux ont des critères d'âge et de nudité et peuvent faire retirer des images, explique l'avocate. Mais la rapidité avec laquelle elles circulent nous rend parfois impuissants. En quelques heures, une vidéo peut avoir déjà fait des milliers

de vues. »

Les mains n'arrêtent pas de se lever dans la salle, autant pour demander des explications de texte que pour connaître les sanctions encourues, en cas de harcèlement, enregistrement d'images à l'insu de quelqu'un, tenue non appropriée au collège.

« C'est rassurant de voir que ce genre d'images vous perturbent »

Les élèves ont visiblement été secoués. « C'est rassurant de voir que ce genre d'images vous per-

turbent », commente Émilie Belmonte, principale adjointe du collège. « Vous pourrez d'ailleurs en rediscuter avec la CPE, l'infirmière et l'assistante sociale. »

Son analyse fait pourtant un peu froid dans le dos : « Je pense qu'un tiers d'entre vous a déjà été exposé à des images comme ça, sans aucun contrôle, ni décryptage des parents, et reproduit des images de clip lors de challenge vidéo. Si les réseaux sociaux sont interdits aux moins de treize ans, c'est pour vous protéger. »

Ingrid BRUNTSCHWIG

CHAMBERY

Ils étaient 4 500 au Phare